



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2024  
SALLE COMMUNALE DE CHABREY**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation PECC (Plan énergie et climat communal) : mise en route du procédé et création d'une commission (M. Verdon et représentant OCDC).
4. Nomination de trois membres à la commission PECC
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
6. Communications du bureau
7. Préavis municipal N° 2024/10 – Demande de crédit de CHF 41'000.—pour l'achat d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.
8. Préavis municipal N° 2024/11 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.—pour l'entretien des canalisations
9. Préavis municipal N° 2024/12 – Demande de crédit de CHF 920'000.—pour l'entretien du réseau routier de la Commune de Vully-les-Lacs
10. Préavis municipal N° 2024713 – Demande de crédit de CHF 118'000.—pour le remplacement des collecteurs des eaux usées endommagés par un glissement de terrain
11. Communications municipales
  - a. Terres de communes : présentation de la directive municipale mise à jour (M. Verdon)
  - b. Plan d'affectation communal (PACom) : statut du projet (M. Verdon)
  - c. Divers
12. Informations des délégués.e.s dans les associations intercommunales
13. Interpellations – postulats – motions
14. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h30, **Le Président** ouvre la séance. Il rappelle que le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires et que cette séance est enregistrée. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que de Madame Kottelat, journaliste pour le Journal La Broye.

## 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mesdames Claire Bovet, Karin Hügli, Catherine Lüscher et Frédérique Miazza, et de Messieurs Gilles Bardet, Christian Kolly, Dylan Loup, Emile Spahr et Ulrich Weyermann. Non excusés Monsieur Arnaud Guignard et Madame Sabine Thierrin.  
Présents : 39. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour.

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été communiqué lors de l'envoi de la convocation. Il n'a reçu aucune remarque avant la séance, et demande si cet ordre du jour suscite des remarques.

**M. Antoine Savary** demande la suppression du point 4 de l'ordre du jour, à savoir, la nomination de trois membres à la commission PECC, et son report au prochain conseil. Ce report permettra aux membres de l'Entente de se déterminer sur leur participation à cette commission et d'être confirmés par le groupe lors de leur prochaine assemblée. Il expose qu'il est nécessaire pour l'Entente de respecter un processus démocratique sur cet objet, même si des retards ont été pris.

**Le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

**M. Michel Verdon**, syndic, a bien entendu la requête. La Municipalité propose de ne pas modifier cet ordre du jour, même si l'argumentation a bien été tenue. Le point 3 donnera toutes les informations possibles concernant ce sujet. Au pire, au point 4, si des personnes ne s'annoncent pas, on reviendra au prochain conseil, mais il espère que la présentation sur la PECC et la constitution de cette commission soit assez claire pour que les intéressés se manifestent ce soir. L'enjeu, c'est peut-être de gagner 2,5 mois. En réalité, il n'y a pas de retard, mais ils auraient aimé avancer un peu plus vite. C'est pourquoi la Municipalité propose de ne pas modifier l'ordre du jour.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Mme Céline Duran** est un peu surprise, car elle n'avait pas entendu parler de cela avant. Le PECC fait partie de la législature, et la Municipalité dit qu'elle est prête à avancer avec ce projet. Elle ne comprend pas le report de ce point 4. Elle propose de maintenir l'ordre du jour.

Personne d'autre ne demande la parole.

**Le Président** passe au vote. Les Conseillers-ères qui souhaitent la modification de l'ordre du jour avec la suppression du point 4, à savoir la nomination de trois membres de la commission PECC, sont priés de le manifester par un levé de main.

Résultat : Pour 19 / Contre 17 / Abstentions : 2.

La suppression du point 4 est acceptée. **Le Président** déclare que nous allons poursuivre, simplement, les points de l'ordre du jour seront retranchés au niveau de la numérotation.

## 3. Présentation PECC (plan énergie et climat communal) : mise en route du procédé et création d'une commission.

**M. Michel Verdon**, syndic, commencera par faire la présentation, non pas du PECC, mais de Monsieur François Wenker, fondateur du bureau d'architecture AWA à Faoug, bureau qui a déjà échangé avec

le service technique de Vully-les-Lacs. C'est un des bureaux reconnus par le canton pour accompagner ces plans PECC, et c'est à lui que le mandat a été confié pour notre commune.

**Le Syndic** présente également M. Alain Valloton, qui a rejoint le service technique communal en juin 2024. Il est là pour se présenter, et il fera aussi partie du processus PECC.

**M. Verdon** rappelle qu'on a parlé de climat dans ce conseil, suite à une motion qui a été faite en décembre 2021 afin de créer une commission climatique. Cette motion avait généré un rapport d'une commission ad hoc, rapport très détaillé, qui a renseigné le Conseil sur les expériences qu'avaient faite d'autres communes sur ce sujet. Le Conseil avait refusé assez nettement la création de cette commission climatique permanente, mais il avait aussi vu avec plaisir que le Conseil était intéressé à la transition énergétique, aux soucis climatiques. Ce plan fait partie du plan de la législature. A la fin de l'été 2022, la Municipalité s'est intéressée à ce concept, et ils se sont inscrits au début de l'année 2023. Ensuite, ils ont pris conscience que pour accompagner un tel programme, il fallait non seulement des personnes des autorités, mais il fallait aussi quelqu'un, un référent, d'où le bureau AWA.

**M. François Wenker** montre le logo mis à disposition pour le PECC par le canton, pour le plan énergie et climat communal. Il pourra être modifié au fur et à mesure, afin d'aboutir à un logo propre à Vully-les-Lacs.

Le programme de soutien « Plan énergie et climat communal » propose un appui technique et financier aux Communes pour élaborer et mettre en œuvre les plans climat communaux. Ce programme découle du plan climat vaudois, en particulier sa mesure n° 27 « accompagnement des communes ».

Le Bureau AWA a été choisi par certaines communes pour cette démarche d'équipe de travail, en présentant un petit peu une marche à suivre pour un programme qui dure quatre ans.

La démarche PECC est apparue suite aux accords de Paris, et après, par la validation de ces accords par la Confédération en 2017. Tout cela a débouché sur la stratégie énergétique nommée « Confédération 2050 », qui est un document assez complet, relativement clair dans les objectifs. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a décrété le plan climat vaudois avec une stratégie qui permet d'accompagner les communes dans l'élaboration de ces nouvelles énergies et protection du climat.

Il présente ensuite les trois piliers qui ont été définis par la mesure 27 du plan climat vaudois, qui permet de faciliter le déploiement des mesures dans le cadre du développement communal, afin de pouvoir avoir un impact concret sur le territoire.

C'est une mesure d'accompagnement des communes, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les communes peuvent accéder à la subvention, afin de pouvoir payer les mandataires externes et pouvoir justifier ces dépenses, les minimiser et pour essayer d'accélérer cette transition énergétique. Ensuite, c'est aussi pouvoir donner un cadre, pouvoir donner un fil rouge et pouvoir donner une méthodologie aux communes, car aujourd'hui on n'a pas de procédure ni de démarches claires pour faire ce travail, mais juste des directives. L'OCDC est l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat qui accompagne l'ensemble des communes et des mandataires pour élaborer les stratégies.

Nous avons une élaboration du PECC sur un modèle proposé. Ce modèle a l'avantage d'être modifié et d'être fait à l'image de la commune.

A Vully-les-Lacs, il n'y a pas la problématique des avalanches, mais par contre, il y a des problématiques liées aux inondations, peut-être aussi dans le futur à la pénurie d'eau ou à l'alimentation en eau. Tous ces éléments pris individuellement par rapport aux territoires vont pouvoir en fait modeler ce PECC. Un état des lieux relativement précis au niveau des gaz à effet de serre et des émissions carbone doit être établi. Il sera fait ensuite la synthèse des éléments qui ont été donnés par la commune, et les

réintégrer dans le plan énergétique climat pour voir quels sont, par exemple, les modes de chauffage principaux utilisés sur la commune.

L'identification des actions pertinentes pour son territoire sera le rôle de la commission. C'est de pouvoir étudier, si c'est nécessaire de prendre certaines mesures plutôt que d'autres, et de pouvoir ainsi initier une démarche et une pratique dans tout ce qui est environnement, climat et protection de la nature.

La proposition du bureau AWA est de travailler conjointement entre les différents groupes, ce qui veut dire une partie de la délégation de la Municipalité et une partie de la délégation d'une commission du Conseil communal. L'idée est de créer un groupe de travail, pas juste d'avoir une commission consultative qui permet de donner un avis sur un projet, mais qui permet de travailler. L'idée est de pouvoir faire une commission mixte, où un partage des compétences et des responsabilités permet aussi à la Municipalité de ne pas toujours prendre en charge les dossiers, mais de pouvoir aussi compter sur des membres du Conseil communal qui puissent donner leur avis, leur expérience et leur expertise.

Leur proposition est d'avoir des délégués municipaux, des délégués du Conseil communal, la collaboration du service technique en la personne de M. Valloton.

Une grosse partie de la préparation est la phase 1, où il sera élaboré ensemble le bilan et le diagnostic de la Commune. On va pouvoir définir ce qui sera présenté, étudier par village ce qu'on va faire sur l'ensemble de la commune, comment est-ce que cela va se faire, etc.. Ensuite, on va pouvoir faire les démarches pour l'octroi de la subvention.

Une fois cette étape réalisée, on va pouvoir faire le choix des fiches d'actions, le choix des mesures et faire la vision globale de ce que l'ensemble de la commission pourra développer dans ce plan énergie climat communal. La commune aura trois années pour mettre en œuvre concrètement les douze fiches d'action qui auront été choisies. Leur rôle de mandataire sera vraiment un rôle de suivi. Ensuite de cela, il va y avoir un travail de la part de la Municipalité qui pourra valider et vérifier les budgets.

Au niveau des subventions, l'élément qu'il y a à prendre en compte, c'est que jusqu'à aujourd'hui on a 50% des prestations qui sont à la charge du canton. Une demande pour voter un crédit de 8 millions pour pouvoir continuer à subventionner les communes a été présentée au Conseil d'Etat.

**M. Fabrice Wuillemin** demande quel serait le montant pour notre commune, et par rapport à quoi ?

**M. François Wenker** répond que le bureau AWA a fait une offre de CHF 25'000.— pour faire ce travail, offre acceptée par la Municipalité, et qui a été subventionnée par le canton, pour la phase d'accompagnement. Après, en fonction des mesures le montant peut varier. C'est pourquoi le rôle de la commission est de pouvoir choisir quelles sont les mesures qui sont les plus pertinentes pour ces quatre années, afin de pouvoir attribuer le montant exact pour cette étude.

**M. Fabrice Wuillemin** dit qu'on parle d'un projet sur 4 ans. Il demande combien cela va coûter en entier.

**M. François Wenker** : Dans les communes pour lesquelles ils ont travaillé, le coût se situe entre CHF 150'000.—et CHF 200'000.—pour les mesures qui ont été prises. C'est une estimation pour les 4 années, qui peut varier en fonction des mesures qui sont prises ou même qui ne sont pas faites.

**M. Fabrice Wuillemin** dit qu'il y a plein de mesures qui ne coûteraient rien.

**M. François Wenker** répond qu'effectivement c'est très variable d'une commune à une autre. Il faut aussi tenir compte des mesures qui ont déjà été faites, comme par exemple de changer les lumières LED dans une localité. Il ne peut que donner une fourchette du montant que cela va coûter, mais il ne peut pas être précis, tout dépendra des mesures prises.

**M. Damian Fioretta** demande s'il y a déjà quelque chose qui a été fait dans notre commune ?

**M. François Wenker** dit que certainement et que c'est très bien si quelque chose a déjà été fait. C'est ce qu'il faudra définir aussi.

**M. Joffrey Tombez** demande si les projets qui ont été fait auraient eu une subvention plus élevée, ou par exemple, si l'année prochaine on se dit qu'on peut faire une nouvelle action sur les panneaux solaires, on aura une subvention du canton pour ce projet spécifique. Qu'est-ce qui change qu'on le fasse dans le cadre d'un PECC ou pas ? C'est-à-dire que si on ne veut pas aller dans l'idée du PECC, mais qu'on fait seulement un projet spécifique, c'est quoi l'avantage du PECC ?

**M. François Wenker** répond que l'avantage de faire le PECC c'est que l'ensemble des mandataires qui vont accompagner la commune pour faire toutes les mesures sont subventionnés.

Si la commune décide de faire une action sur les panneaux solaires pendant 5 ans, soit c'est l'administration qui le fait elle-même afin qu'il n'y ait pas de coûts, soit vous engagez quelqu'un qui le fait et qui est subventionné. Après, la subvention est en fonction des lois et des subventions qui existent, par exemple, la subvention pour les panneaux solaires est maintenue, autant pour les privés que pour les communes. Avec le PECC vous avez des subventions pour l'organisation et le suivi.

**M. Antoine Savary** demande quel est le rôle du canton une fois que le PECC est signé ? A-t-il un rôle de surveillant ? Doit-on lui fournir des données ? Comment cela se passe-t-il ?

**M. François Wenker** répond que la première année, nous faisons un bilan. Ce dossier-là est envoyé au canton pour qu'il soit approuvé par l'Office de la Durabilité. Ensuite, pour les autres années, le bureau AWA fera un rapport en tant que mandataire à l'OCDC pour leur dire ce qui a été décidé et ce qui a été fait.

**M. Antoine Savary** dit qu'on passe un peu sous un radar.

**M. François Wenker** répond que oui on se met un peu sous leur radar. On prend toutes les mesures qui ont été fait avant, on les met dans le rapport, et ça passe ou pas. Au bout d'un moment, il croit que ce ne doit pas être un prétexte pour toucher de l'argent parce que l'objectif n'est pas que les communes et l'Etat payent pour rien, mais c'est qu'il y ait une mesure concrète à la fin qui soit réalisable. Pour l'instant le canton ne vient pas contrôler si vous plantez ou non les 52 arbres annoncés. Par la suite, il ne sait pas comment cela va se passer, car pour l'instant il n'y aucun contrôle, car ils ne sont que deux personnes à l'Office cantonal de la durabilité.

**M. David Loup** : lors de l'établissement de ce rapport de base, vous avez des indicateurs sur lesquels vous vous positionnez pour dire ce qu'une commune doit établir dans le cadre du rapport ? Il pense à un bilan carbone, des choses comme ça. Qu'est-ce qui fait qu'une commune doit prendre plus de mesures qu'une autre ?

**M. François Wenker** répond que le canton attend un bilan global. C'est une synthèse de tout ce que la statistique vaudoise peut nous donner, ce qui peut être fait au sein d'une commune, avec un comparatif des communes qui ont la même taille et qui se situent dans la même région. Cette synthèse va faire apparaître ce qui peut être fait, mais elle n'oblige pas la commune à travailler sur une mesure plus que sur une autre. Elle va donner simplement une indication et après c'est la commission qui va décider de le faire ou pas, en fonction de ses convictions.

**M. David Loup** comprend que cela veut dire qu'on sait que nos chauffages ne sont pas adéquats, mais qu'on peut décider de planter 200 arbres sur une parcelle communale, finalement là où il y a de l'argent à prendre.

**M. François Wenker** répond qu'effectivement il n'y a pas forcément de cohérence, mais après il s'agit d'une question de responsabilité. Pour lui, il pense que la solution qu'ils proposent d'avoir des membres du conseil et des membres de la Municipalité pour créer cette commission, ça permet justement de pouvoir aussi se dire : on va travailler sur quoi ? Ce n'est pas juste des vœux de la Municipalité de dire « on travaille sur tout ce que le conseil nous a dit », mais ça permet aussi de faire autre chose.

**M. David Loup** demande s'il y a un indicateur de base de ce qui doit être fait.

**M. François Wenker** répond que non. C'est clair qu'on est au début du PECC, et on peut se poser la question à quoi ça sert. Il y a une loi qui a été mise en place et une modification de celle-ci qui va arriver. Il pense qu'il y aura d'autres contraintes qui seront demandées, mais maintenant, il ne le sait pas encore.

**M. Damian Fioretta** se demande s'il n'y a pas d'utopie là-dedans. S'il a bien compris, on va créer un PECC, on va le présenter au canton qui va l'analyser. Quand on connaît la vitesse d'action et de réaction de nos institutions cantonales, en sachant qu'ils vont en recevoir des centaines de PECC, PaCom, etc... Il se demande si cela va vraiment fonctionner en 4 ans ? Alors que pour certains dossiers qui traînent depuis 3 ans ils n'arrivent pas à donner un retour ?

**M. François Wenker** précise qu'on parle d'un PECC, mais pas d'un PaCom. Un PaCom est plus complexe au niveau des lois. Le PECC est simple, 70 communes ont déjà donné un cahier des charges à l'OCDC, et il y en a encore 200 à venir. Chaque année, ils ont 40 dossiers à traiter, et pour l'instant, ça suit. Pour leur part, ils ont toujours reçu une réponse dans les 3 mois après le dépôt à l'OCDC.

**M. Simon Jaunin** a une question, car toute cette écologie commence à l'irriter. Il pose la question au Conseil, car il se demande vraiment ce qu'il y a d'écologique à faire tourner des ordinateurs, quand on sait que les ordinateurs n'ont rien d'écologique, pour envoyer au canton un PECC, avec des échanges de mails qui ne sont pas du tout écologiques. Dans tout ça, est-ce que toutes ces histoires de subventions sont écologiquement bonnes. Franchement, il faut commencer à réaliser certaines choses, et arrêter de prendre le petit sucre de la part de l'Etat, pour faire des choses complètement absurdes. Il pense qu'on est tous capable de dire « ah mais oui, il faut mettre des panneaux solaires ici ». On le fait déjà, et des renaturations on le fait déjà, sans avoir besoin de faire des demandes de subventions. On est en train de polluer plus qu'on est en train de faire des changements climatiques. Il veut sensibiliser tout le monde à ça. On est en train de faire des idioties. Il s'excuse, mais donner du boulot à des mandataires pour créer du boulot... Il avait à cœur de s'exprimer à ce sujet.

**M. Julien Schwab, président,** tient à dire que le plan PECC est une prérogative que la Municipalité elle-même peut prendre, chose que la Municipalité a décidé d'entreprendre. Dans ce cadre-là la Municipalité a plusieurs possibilités de le faire, notamment de créer une commission de la Municipalité, et non pas une commission du Conseil communal. La solution que la Municipalité a choisie c'est de créer une commission, composée de membres de la Municipalité en y intégrant des membres du Conseil communal. Ce n'était pas du tout une obligation de la Municipalité de procéder de la sorte. La Municipalité aurait pu également créer une commission avec les habitants de la commune par exemple.

Quelles sont les actions du Conseil communal qui pourront être prises par la suite ? Des objets concrets vont se présenter comme des demandes de crédit, qui vont peut-être dépasser à un moment donné les limites par rapport au budget. Le Conseil aura toujours l'opportunité d'intervenir soit pour voter des crédits, soit dans le cadre du budget, et il peut même imaginer que la Commission de gestion pourrait aussi regarder ce qui se passe par rapport à ce PECC. Le Conseil communal aura toujours l'opportunité d'agir par les outils qu'il a à disposition afin d'intervenir s'il y a des éléments qui ne lui conviennent pas.

**M. Michel Verdon**, syndic, remercie le président pour ses commentaires. Il rappelle qu'au début de cette législature, et le Conseil était aussi convaincu que ce problème climatique est notre problème à tous. Ils se sont engagés à analyser ce qu'une commune pouvait faire pour rentrer dans le cadre des accords de Paris. Il rappelle que quand il a été chargé de ce projet, il a demandé lui-même à être convaincu que ce n'était pas juste une « machine administrative ». Il est bien clair que ce programme demande quand même un minimum d'administration, ce qui ne peut être évité. Ensuite, ce qui les a aussi convaincus c'est qu'on a déjà favorisé les panneaux solaires, prévu des éclairages à LED, et c'est quand même rassurant de savoir que l'autorité a conscience que tous ces choix ont un côté climatique appliqué. Dans les 22 fiches de choses à faire, 28 maintenant, il y a aussi des choses sur lesquelles on ne sait rien du tout, qui ne parle pas à la plupart d'entre nous ici dans la salle. C'est cet aspect-là qui a convaincu la Municipalité de dire que, si on veut travailler sur le climat, il faut quand même que ce soit un peu structuré. D'accord que c'est bien de mettre des panneaux solaires, des éclairages à faible consommation, mais ça ne suffit pas. Ça vaut la peine de faire le tour du problème, et puis à la fin, si ça ne déclenche pas d'action, ça voudra dire aussi que c'est bien, on est déjà propre. On ne sait pas tout ce qu'on génère de notre empreinte carbone. C'est ce qui motive la décision de la Municipalité.

**M. Antoine Parisod**, n'a pas très bien compris le principe des subventions pour le PECC. Est-ce que c'est uniquement pour la part du mandataire ?

**M. François Wenker** répond que les mesures sont financées à 100% par la commune. Les subventions pour le PECC, qui sont issues de l'Office cantonal de la durabilité, ne prendront que les mesures d'accompagnement, plus les mesures qui seront faites, par exemple, si vous organisez une soirée participative et que vous mandatiez une entreprise spécialisée pour exposer le projet à la population, leurs prestations seront aussi prises en charge par les subventions du PECC.

Par contre, si vous voulez poser des panneaux solaires, ce n'est pas l'OCDC qui va les subventionner, ce sera la DIREN (direction cantonale de l'énergie), qui elle va subventionner les panneaux solaires, les changements de pompes à chaleur, via les permis de construire. Pour une renaturation, ce sera la direction de l'environnement ; si vous voulez mettre des arbres, ce sera plutôt le service de l'environnement. Donc toutes ces subventions cantonales, elles restent, mais elles ne sont pas liées à l'Office cantonal de la durabilité.

**Le Président** remercie M. Wenker pour toutes les informations qu'il nous a fournies. Il pense que le débat continuera encore, mais ces informations sont utiles et pertinentes pour continuer les réflexions et aller de l'avant dans ce domaine-là.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024**

**Le Président** informe que le bureau n'a reçu aucune remarque concernant ce procès-verbal. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal sont priés de le manifester par un levé de main. **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

## 5. Communications du bureau

**Le Président** informe les conseillers-ères sur :

1. Votation fédérales du 22.09.24 : deux objets étaient soumis au vote. Les résultats comparatifs entre la Suisse, le canton de Vaud et notre commune de Vully-les-Lacs sont projetés à l'écran. Avec un net refus de l'initiative sur la biodiversité dans notre commune. Le taux de participation est quant à lui un tout petit peu supérieur à celui du canton et de la Confédération. Le dépouillement s'est bien passé, et il remercie les conseillers qui y ont participé. A cinq personnes, le bureau a traité plus de 1'100 bulletins en l'espace de deux heures.
2. Démission : M. Emile Spahr a fait parvenir sa lettre de démission du Conseil communal, pour cause de déménagement à Avenches. La démission est effective au 30 septembre 2024. Lors de la prochaine séance du Conseil communal, il sera repourvu à son remplacement par le premier vient-ensuite de la liste du PLR qui acceptera son élection.

M. Emile Spahr était membre suppléant de la commission pour le SDIS et scrutateur, postes qui restent en main du PLR, selon le règlement communal. Le PLR nous présentera le ou les membres qui remplaceront M. Spahr lors du prochain Conseil.

6. **Préavis municipal N° 2024/10 – Demande de crédit de CHF 41'000.—pour l'achat d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle veut apporter un complément d'information à ce stade. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture de leur préavis.

**M. Damian Fioretta** donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/10 et recommande donc au Conseil communal :*

- *D'autoriser la Municipalité à commander un véhicule électrique qui sera utilisé par l'équipe de concierge en priorité.*
- *De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 41'000.--.*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son travail. Il passe la parole à l'assemblée.

**M. Loïc Loup** dit qu'on ne voit que l'achat du véhicule, mais il pense au stockage du véhicule. En effet, de plus en plus de communes achètent des véhicules électriques, avec des batteries au lithium. On sait que ces batteries posent des problèmes, car elles peuvent prendre feu, surtout lors de leur recharge avec une borne électrique. Il pousse la commune à réfléchir à installer la borne électrique à l'extérieur, ou alors, dans un compartiment qu'on peut fermer, car si une batterie prend feu, on peut l'éteindre et éviter un gros incendie. Imaginons que le véhicule prend feu et qu'il y a un tracteur qui se trouve à côté, l'assurance part du principe qu'il y a négligence, car il y a un véhicule thermique à côté d'un véhicule électrique, et ils vont déduire facilement 20% du remboursement pour le bâtiment. Il faut juste penser à ces détails.

**M. Bruno Neto** dit que c'est dommage que la Municipalité n'ait pas demandé une offre dans une entreprise dont les propriétaires sont domiciliés dans la commune et qui sont vraiment actifs pour soutenir les manifestations de la commune. Il aimerait savoir pourquoi.

**M. Christian Genilloud** répond qu'il se sont d'abord questionnés sur quel genre de véhicule ils voulaient prendre. Le choix s'est porté sur un véhicule électrique. Or, le véhicule qui correspondait aux besoins de la commune n'existait pas chez Auto Nova. Ils avaient besoin d'une sorte de fourgon. Mais dans le cadre d'un prochain achat, il leur sera aussi demandé une offre.

Enfin, pour répondre à M. Loïc Loup, M. Genilloud communique que le véhicule sera stocké entre un mur et un toit.

**M. Loïc Loup** dit que si la Commune part dans l'idée d'acheter d'autres véhicules électriques, il faut éviter pour l'instant de partir sur une balayeuse électrique. En effet, les communes qui ont des balayeuses électriques n'arrivent pas à balayer en cas de pente. Dans notre commune, elle ne serait pas adaptée.

**Le Président** demande s'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal N° 2024/10, sont priés de le faire par un levé de main.

**Le préavis municipal N° 2024/10 : Demande de crédit de CHF 41'000.—pour l'achat d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux est accepté à l'unanimité.**

**7. Préavis municipal N° 2024/11 : Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.—pour l'entretien des canalisations.**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle veut apporter des compléments d'information à ce sujet. Ce n'est pas le cas pour le moment. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission des finances.

**M. Cédric Bardet** donne lecture de la conclusion du préavis de la Commission des finances, qui stipule :

« Conclusion

*La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2024/11. De ce fait :*

- *D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 100'000.—à la Municipalité destiné à financer les travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées.*
- *De financer ce crédit extraordinaire par la trésorerie courante.*
- *De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3144.000, section 4610.*
- *D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ces travaux. »*

**Le Président** ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Il passe au vote et demande aux Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/11 de le faire par un levé de main.

**Le préavis municipal 2024/11, demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.—pour l'entretien des canalisations est accepté à l'unanimité.**

## 8. Préavis municipal 2024/12 – Demande de crédit de CHF 920'000.—pour l'entretien du réseau routier de la Commune de Vully-les-Lacs

**Le Président** demande si la Municipalité veut apporter des informations complémentaires.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, informe que suite aux séances de groupe de la semaine dernière, il y a plusieurs informations complémentaires qu'elle va apporter, notamment sur les tronçons qui sont touchés par ces entretiens. Elle propose de les parcourir village par village.

Sur notre commune, il y a 62 km de routes communales et cantonales à l'intérieur des localités que nous devons entretenir. Pour l'entretien 2025-2026 il s'agit de 28 km environ.

Bellerive : il a été répertorié les tronçons principaux, et il n'a pas été retenu les tronçons où il y avait des travaux de CHF 1'000.—à CHF 5'000.--. Elle explique les différents tronçons et les travaux prévus. Montant total prévu pour Bellerive : CHF 344'000.--.

Vallamand : Travaux de dégrapage à l'Impasse des Champs Roux estimés à CHF 28'000.--.

Chabrey : il s'agit de la ruelle des fontaines, du chemin des Roches, du chemin des Bosquets pour un montant de CHF 75'000.--. Pour la Route de la Croix, soit la traversée de Chabrey, ces entretiens sont sortis de ce préavis, car ils feront l'objet d'un préavis séparé. Ces travaux sont estimés à environ CHF 1'400'000.--.

Constantine : reprise des travaux budgétisés en 2024, mais par manque de budget, ils avaient été repoussés, à savoir : la route de Salavaux-Constantine. Ce gros tronçon est très mal en point, travaux estimés à CHF 185'753.--. La route de Bellevue et le chemin du Champ Golliard pour un total de CHF 132'000.--.

Montmagny : il y a la route de Chabrey, et la rue du Vion pour CHF 107'000.—au total.

Salavaux : il s'agit du chemin de la Plage, du chemin du Merle pour CHF 47'000.--. Pour le Quartier des Morthéys, le trottoir est en mauvais état, mais ils n'ont pas ressorti de chiffre, car ils n'avaient pas encore d'estimation pour ces travaux. Il y a toujours le projet de tronçon en sortant sur Villars-le-Grand, avec le projet de porte d'entrée qui fera l'objet d'un préavis séparé pour CHF 672'000.—.

Mur : les routes et chemins sont en assez bon état. Il s'agit de colmater des fissures, et les plus gros travaux se situent au rond-point, où la chaussée s'affaisse peu à peu.

Villars-le-Grand : il s'agit de la Route de Delley, Ruelle du Faubourg, Ruelle de la Tour pour CHF 84'000.-. Il y a aussi des travaux à prévoir à la ruelle de la Tour, mais ils n'ont pas d'estimation pour le moment.

Elle présente un récapitulatif de tous ces montants, pour un montant total de CHF 1'012'753.—. Il s'agit des tronçons principaux. La Municipalité va devoir faire des choix, et définir des priorités quant à l'exécution de ces travaux.

Par rapport à la vision de la Municipalité sur l'entretien des routes, les graphiques qui sont présentés à l'écran sont des graphiques qui ressortent du rapport. Au début de la législature, la Municipalité avait opté pour une stratégie d'un entretien optimal. Il avait été budgétisé CHF 460'000.—par année. L'idée c'est d'avoir à long terme, dans les futures législatures, le coût d'entretien qui baisserait d'année en année.

**Le Président** remercie Mme Kohler et demande s'il y a des questions.

**M. Loïc Loup** revient sur Montmagny : il signale qu'au niveau de la Rue du Vion, il y a de la végétation qui pousse au travers de la route, les pavés tout le long sont défoncés et c'est une route qui est quand même utilisée par les touristes, les cyclistes, etc.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, rappelle que ces tronçons ont été relevés en 2021, mais avant de commencer ces travaux, l'entreprise mandatée pour les réaliser va passer pour définir comment est l'état de ce tronçon et ce qui devra être fait.

**M. Loïc Loup** dit qu'il faudra peut-être faire plus de travaux que ceux prévus sur le plan.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, en prend note.

**M. René Fluri** a une question de principe : pour tous ces projets d'entretien des routes, il ne comprend pas pourquoi on ne passe pas cela dans l'entretien, quitte à augmenter le budget de CHF 500'000.--. Il faudra augmenter le budget en conséquence pour l'année prochaine.

**M. François Haenni**, municipal, répond qu'effectivement, pendant de nombreuses années, ils ont mis CHF 400'000.—en moyenne dans le budget de fonctionnement pour refaire les routes. On parle souvent d'entretien, mais en fait, c'est de la réfection. Ensuite le principe c'est que quand on investit dans un ouvrage durant plusieurs années, c'est un investissement au regard de la loi sur la comptabilité des communes vaudoises. C'est pour cela qu'ils ont reçu comme instructions de demander un montant global qui permette d'entretenir ou de faire une réfection. La problématique de passer cela dans un budget de fonctionnement, c'est qu'il n'y a que douze mois pour utiliser la somme. Et en douze mois, il peut arriver beaucoup de choses, comme la météo qui n'est pas appropriée par exemple. C'est donc plus facile à gérer d'avoir un crédit qui permet d'investir dans les routes, sans échéance donnée, et qui est utilisable sur plusieurs années.

**M. Antoine Parisod** relève qu'un des tronçons qui a le montant le plus élevé c'est la route Salavaux-Constantine. Est-ce que c'est bien de mettre un tel montant et ne pas faire de trottoir ? Ne faudrait-il pas imaginer de faire quelque chose de plus ambitieux là où il y a de nouvelles habitations ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, prend note de la remarque. Ils vont mettre la priorité sur le tronçon de la route qui sort de Salavaux direction Villars-le-Grand, tronçon sur lequel il y a beaucoup plus de véhicules qui circulent par jour. On est à environ 3'500 véhicules par jour sur ce tronçon, alors que sur le tronçons Salavaux-Constantine, on est à 780-800 véhicules par jour. De ce fait, le tronçon Salavaux-Constantine n'est pas une priorité. Elle rappelle que c'est le Conseil communal qui a demandé à la Municipalité de fixer des priorités pour construire des trottoirs.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

**Mme Anne Jobin** donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

Conclusion :

*A l'unanimité, la Commission des finances amende ce préavis et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 2024/12 avec l'amendement proposé, réduisant le crédit demandé à CHF 680'000.—pour les années 2025 et 2026.*

*La COFIN invite également la Municipalité à :*

- *Clarifier sa stratégie à long terme pour l'entretien du réseau routier communal.*
- *Fournir un état détaillé du fonds de réserve route et son évolution prévue après ce prélèvement.*
- *Expliquer comment elle compte gérer la charge de travail du personnel technique pour assurer la réalisation des travaux d'entretien routier prévus.*
- *Présenter un plan détaillé des travaux prévus pour 2025-2026, en priorisant les interventions les plus urgentes dans le cadre du budget amendé. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport, qui propose un amendement à savoir :

- Réduire le crédit demandé à CHF 680'000.—pour les années 2025 et 2026 au lieu des CHF 920'000.—prévus dans le préavis municipal.

Il ouvre la discussion par rapport à cet amendement.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, dit qu'au vu de la présentation des tronçons qui sont touchés par ces entretiens et des montants qui en ressortent, elle propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal avec le montant de CHF 920'000.--.

**Le Président** rappelle comment il sera procédé pour le vote. Tout d'abord il sera voté sur l'acceptation ou non de l'amendement proposé par la Commission des finances, et ensuite il y aura le vote sur le préavis municipal 2024/12, amendé ou non.

**M. Alexandre Bardet** soutient la proposition de la Municipalité. L'exemple des chemins AF était très bon, le budget a été voté en bloc pour les refaire et il n'y a pas eu de questions posées par rapport à la pertinence du service technique. Il dit qu'on est presque dans la cogestion avec le rapport de la Commission des finances. On a les moyens de faire ces investissements et de le faire de cette nouvelle manière. Il pense que M. François Haenni l'a bien expliqué, car sinon on devra chaque fois revenir sur chaque réfection. Il invite le Conseil à suivre la proposition de la Municipalité et à refuser l'amendement de la Commission des finances.

**Mme Anne Jobin** précise que la Commission des finances a bien conscience du changement dans la façon de faire de la Municipalité, mais elle a budgété pour l'entretien CHF 120'000.—, pour l'année 2025. Ils ont juste déduit du préavis ces CHF 120'000.--. La Municipalité a décidé de mettre au budget une partie des fonds. Maintenant, nous avons besoin de plus. Le but est que les chiffres soient justes et qu'on ne puisse pas les dépasser.

**M. François Haenni**, municipal, dit que ce soir on va voter un crédit d'investissement de CHF 920'000.—, lié à tous les tronçons exposés par Mme Laetitia Kohler. Dans le préavis, il a été effectivement évoqué un budget de fonctionnement 2025, qui était en cours d'élaboration. Aujourd'hui on vote un crédit d'investissement. Et il est fait référence de soustraire au crédit d'investissement CHF 120'000.-- d'un budget de fonctionnement qui n'est ni encore finalisé, ni validé par la Municipalité, encore moins envoyé, contrôlé et validé par le Conseil communal. Ils sont en cours d'élaboration du budget de fonctionnement pour l'année prochaine, et il y a beaucoup d'éléments qui leur sont inconnus, notamment dans les associations intercommunales, dans différents éléments encore à clarifier, et le montant de CHF 120'000.—estimé au moment du crédit d'investissement va encore passablement évoluer. Comme le Conseil communal le sait, dans un budget de fonctionnement, à un certain moment, on arrive en phase finale. Il y a des totaux qui se font, et il y a quelques fois le stylo rouge qui sort et puis on modifie. Ce montant de CHF 120'000.—c'est purement une estimation. Le Conseil va voter un crédit d'investissement par rapport à des objets précis.

Pendant longtemps, il a été mis dans le budget de fonctionnement un montant de CHF 400'000.—ou un peu plus ou un peu moins. La Municipalité n'a jamais donné beaucoup de détail sur ce que cela concernait. Ce soir, le Conseil va voter un crédit d'investissement avec toute une liste d'éléments. Il y a beaucoup plus de transparence qu'auparavant et c'est aussi beaucoup plus clair. Et quant ce crédit aura été épuisé, après il y aura de nouveau une analyse par rapport à de nouveaux travaux à effectuer. M. Haenni demande de faire la différence entre un budget de fonctionnement et un crédit d'investissement.

**M. Vincent Raphaël** suit le préavis de la Municipalité, bien qu'il ait été réticent au départ, parce qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait vraiment. Mais il a été fait une présentation par Mme Kohler qui, pour lui, est quand même assez claire. La Commune a un réseau routier à réparer et il propose de laisser faire la Municipalité de cette manière, et on pourra continuer de faire d'autres tronçons pour les prochaines années.

**M. Damian Fioretta** dit que la Commission des finances a fait la différence entre un crédit et un budget. Il remercie Mme Laetitia Kohler pour le travail fait pour ce soir, à savoir, une présentation qui était claire et précise. Par contre, il encourage à l'avenir de présenter les choses de cette manière, et d'avoir déjà une présentation qui puisse être donnée avec le préavis municipal, car ce serait beaucoup plus clair pour tout le monde. C'est vrai qu'ils se sont trouvés devant une demande de crédit dont ils ne savaient pas vraiment le pourquoi.

**M. Raphaël Vincent** dit que si la Commission des finances avait eu cette présentation lors de l'examen du dossier, le rapport de la commission n'aurait peut-être pas été le même non plus.

**Le Président** rappelle aux Conseillers-ères qu'un amendement peut toujours être retiré, jusqu'au moment du vote. Ce qui veut dire que, si elle le souhaite, la Commission des finances peut retirer son amendement. Si celle-ci veut prendre quelques instants pour en discuter, ils sont libres.

**M. Damian Fioretta** parle au nom de la Commission des finances et annonce que celle-ci retire leur amendement.

**Le Président** dit que du fait de cette décision, le Conseil ne passera pas au vote sur l'amendement. Il demande si d'autres personnes souhaitent ajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas. Il procède au vote sur le préavis municipal N° 2024/12, et demande aux Conseillers-ères qui acceptent ce préavis de le faire par un levé de main.

**Le préavis municipal N° 2024/12, demande de crédit de CHF 920'000.—pour l'entretien du réseau routier de la Commune de Vully-les-Lacs est accepté à l'unanimité.**

**9. Préavis municipal N° 2024/13 – Demande de crédit de CHF 118'000.—pour le remplacement des collecteurs d'eau usées endommagés par un glissement de terrain.**

**Le Président** demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole au rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture de leur rapport.

**M. Damian Fioretta** donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/13 et recommande donc au Conseil communal :*

- *D'autoriser la Municipalité à poser un nouveau collecteur d'eau usée pour remplacer le collecteur endommagé par un glissement de terrain ;*
- *De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 118'000.-- ;*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *D'amortir cette dépense en totalité par un prélèvement sur le fond affecté à l'épuration 9280.460 ;*
- *D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet. »*

**Le Président** demande s'il quelqu'un veut prendre la parole. M. Léo Amiet se refuse pour cet objet, puisqu'il fait partie de l'entreprise chargée de l'étude. Le Président passe directement au vote. Il demande que les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal N° 2024/13 tel que présenté le fasse par un levé de main. Une abstention.

**Préavis municipal N° 2024/13 – Demande de crédit de CHF 118'000.—pour le remplacement des collecteurs d'eau usées endommagés par un glissement de terrain est accepté à la majorité.**

## 10. Communications municipales

Terres de commune : **M. Michel Verdon**, syndic, informe que le but de cette présentation sur les terres de commune, c'est de donner un peu plus d'informations. La dernière fois qu'il avait été discuté de ce sujet, c'était en mars 2023, où il avait donné beaucoup d'informations qui avaient été assez bien reçues par le monde agricole. Mais il y avait un groupe d'agriculteurs qui demandait à la Municipalité de corriger l'attribution que beaucoup d'entre eux n'avaient pas comprise, qu'il y avait eu une erreur en 2017, selon le procès-verbal de la séance du Conseil communal de septembre 2017. Lors de cette séance, il avait été porté à la connaissance du Conseil que la Municipalité avait dénoncé ces baux, et qu'une procédure était en cours puisque les agriculteurs concernés s'étaient opposés, et qu'il n'avait pas été trouvé une solution par rapport à cette attribution malheureuse.

Il pense que beaucoup de Conseillers-ères ont pris connaissance de l'article du 24Heures du 25 juillet dernier, concernant le dénouement de cette histoire, et qu'il désire juste revenir un tout petit peu sur ce qui s'est passé. Il donne un petit historique de la directive créée en 2013, avec comme principe que des baux étaient prévus pour une durée indéterminée à l'époque, et une moyenne de 4 hectares par domaine. En janvier 2018, la directive avait été reprise et légèrement modifiée, puisque l'objectif pour chaque domaine était de 6 hectares en moyenne. Mais là, il est parlé des baux qui sont prévus pour une durée indéterminée de 6 ans, qui auraient dû leur permettre justement de dénoncer ces deux baux qui ne se justifiaient pas, attribués en 2017. Cette procédure de recours s'est achevée en mars 2024, lorsque le tribunal d'arrondissement a pris la décision d'invalider la possibilité pour la commune de dénoncer les baux, ceci en raison d'une confusion créée par la commune il faut le dire, notamment par la création d'un document dès le début de la fusion des communes en 2012, document qui résume les surfaces louées pour chaque agriculteur, et dans lequel il est signalé que quand un agriculteur part à la retraite, son dernier bail doit être raccourci, et soumis à un office cantonal, car on n'a pas le droit dénoncer un bail sans qu'il soit validé. Toute cette procédure a tourné là-autour, et finalement il y a deux documents qui étaient un peu contradictoires, car il y avait des baux mentionnés avec une durée de 6 ans, mais il y avait ce document qui disait que la dernière date pour ce bail était la date de départ à la retraite.

**M. Michel Verdon** nous informe que d'accompagner ce dossier chez le Préfet, dans les séances de conciliation, puis dans les deux séances du tribunal, quand on écoutait les avocats, et pour M. Verdon c'était difficile d'être objectif, il avait vraiment l'impression que la commune allait gagner. Malheureusement, comme cela a été relaté dans l'article de 24Heures, la Présidente du tribunal ne pouvait pas trancher, et quand on ne peut pas trancher, il y a un terme latin qui l'explique, c'est la loi

du fait qui l'emporte, et en l'occurrence dans ce cas, il a été décrété que la partie faible était celui qui a le bail, raison pour laquelle elle a finalement refusé cette annulation.

Une fois que ce verdict a été officialisé, la Municipalité a eu plusieurs discussions. La première décision qu'ils ont prise c'est de rester sur l'idée d'une directive et non pas d'un règlement, et cette nouvelle directive allait être un petit peu plus étoffée que les deux précédentes, qui étaient vraiment très succinctes. Cette nouvelle directive a été validée par la Municipalité ce soir, juste avant la séance du Conseil. Celle-ci consiste à attribuer les terres libérées aux agriculteurs qui ont le moins de surface de terres communales, jusqu'à ce qu'on atteigne une moyenne équitable, avec une marge de plus ou moins 2 hectares. C'est clair que si par exemple la moyenne est de 8-9 hectares, certain qui en ont déjà dans ces chiffres devront peut-être attendre 20-25 ans avant d'en retoucher. Actuellement, il y a plusieurs agriculteurs qui sont en dessous de 5 hectares, donc encore loin de cette objectif. Il y a encore d'autres détails qui ont été définis dans cette directive, qui est classique et qu'on retrouve sur le site cantonal. Elle explique notamment que c'est la Municipalité qui décide de l'attribution des terres, et met en place ce système de 6 ans sur toutes les nouvelles attributions. Le bail actuel, qui contient aussi quelques imprécisions, va être aussi corrigé, et quelques critères liés à la re-exploitation des terres ou à des terres mal entretenues seront ajoutés. Dans la directive, il a aussi été défini ce qui doit être fait en cas de décès de l'agriculteur exploitant, alors que ce n'était pas le cas auparavant. Il est aussi dit qu'un exploitant, qui a son domicile fiscal sur la commune, pourra prétendre à des terres communales s'il y réside depuis plus de 3 ans.

Il précise qu'aujourd'hui il y a environ 365 hectares de terres communales, le nombre d'agriculteurs varie, maintenant c'est 42.

**M. Loïc Loup** demande si le bail n'est pas renouvelé automatiquement tous les 6 ans ? Est-ce que l'agriculteur sera informé qu'il n'aura pas les terres 6 ans après ?

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que oui, comme dans la plupart des communes vaudoises, si la Municipalité veut changer l'attribution, elle doit le dire 12 mois avant. La majorité du temps les gens conservent leurs baux, mais il y a quelques exceptions suivant les communes ou lors de mauvais emploi. Tout se rediscute tous les 6 ans.

**M. Alexandre Bardet** demande si pour les agriculteurs à 20% la directive se prémunit de certains tourisms agricoles ?

**M. Michel Verdon**, syndic, dit que selon le droit, les exploitants qui tirent le revenu principal de l'agriculture, peuvent prétendre à des terres de commune, et ils sont conscients que dans la commune il y a certainement quelques cas limites. Il a partagé ce souci avec Prométerre, qui dit aussi que finalement la différence est souvent de dire que le revenu principal de l'agriculteur ne veut pas dire que c'est l'exploitant qui fait le travail en majorité, mais qu'il peut avoir un fermier qui fait ce travail. Prométerre dit qu'il faut la respecter au mieux. Ce n'est pas facile.

PACom : **M. Michel Verdon**, syndic, montre à l'écran ce qu'il s'est passé dans la période juillet-août. La raison principale pour laquelle ils ont repoussé d'un mois, c'est qu'il a encore été établi un plan des limites de constructions aux routes, recommandé par la DGMR, et qui fait apparaître dans tous les villages qu'il y a plein de maisons qui sont trop près de la route, parce que c'était comme ça à l'époque de leur construction. Il semble qu'il était recommandé de valider cela, donc de le mettre dans le PACom, afin que ces droits-là restent acquis. Car si quelqu'un, un jour, modifie une maison, même si elle est à 20 cm de la route, qu'il n'ait pas besoin de pas casser son mur, parce qu'il ne doit pas être là.

Octobre 2024 : finalisation de quelques points de détail : il reste encore 5 coordinations avec les services cantonaux. Il espère que ce n'est pas ces validations qui vont repousser les délais. La pression

on la sent implicitement au Conseil, mais il y a plusieurs citoyens qui sont beaucoup plus actifs dans la manière de leur mettre la pression et de vouloir savoir quand et comment ça va se passer.

Novembre 2024 : le 13 novembre a été retenu pour une séance publique d'explications. C'est un peu le dernier délai pour faire cela, car après, il faut 30 jours de mise à l'enquête, et ils ne voulaient pas que cela tombe pendant les fêtes de fin d'année. Il y a deux dossiers qui sont intéressants, soit un plan des règlements de construction, et le rapport 47 OAD, qui est une obligation de la LAT. Il est intéressant et il explique la méthodologie, c'est lisible pour tout le monde, et il compte 82 pages.

**M. David Schwab** demande si la mise à l'enquête sera en ligne, avec les documents ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond qu'il y aura deux façons de présentation pour la mise à l'enquête, soit en ligne et sur papier.

**M. Simon Jaunin** dit qu'on est bien d'accord, que c'est principalement le bureau Teams + qui a fait ce règlement ? Il demande à quel moment, s'il a bien retenu la procédure, on n'aura plus que la mise à l'enquête pour dire qu'on n'est pas d'accord avec le bureau Teams + ? Est-ce que si la commune est d'accord pour enlever un point du règlement, peut-on décider au Conseil d'enlever ce point ?

**M. Michel Verdon**, syndic, dit tout d'abord qu'il n'est pas très sûr de sa réponse, parce qu'il n'a pas l'expérience de ce genre de dossier. On a le droit de s'opposer à tous les points du règlement. M. Verdon respecte son point de vue sur Team +, et il précise qu'une commune vaudoise, non loin d'ici, lui a dit que nous avons bien fait de bosser avec Teams +. Non seulement ils sont reconnus comme un des meilleurs sur le marché, mais la chose importante, c'est qu'ils ne connaissent personne, donc tous les conseils qu'ils ont pu donner pour des cas bien spécifiques, ils sont neutres et non pas de parti pris.

**M. Simon Jaunin** le conçoit tout à fait, et il pense aussi que c'est une bonne chose de procéder comme ça. Par contre, si tout le monde est d'accord, est-ce qu'au dernier moment on veut enlever un point du règlement, est-ce possible ?

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que s'il y a proposition d'enlever un point du règlement, et que c'est judicieux, le règlement peut être changé.

**M. François Maeder** a une question sur les plans de constructions. Pour les villages, ils sont toujours appliqués, et il y a maintenant en plus des anciens, le nouveau plan qui vient par-dessus, qui n'est pas donné aux architectes, c'est compliqué. Enfin, il faut passer les plans, ça revient en retour, il faut faire des corrections, ça traîne en longueur les projets. Les informations sont données au compte-goutte aux architectes, ce n'est pas simple.

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que la loi demande qu'on applique le plan ancien et futur, et il leur est demandé de le faire. C'est pour cela qu'ils donnent les informations au coup par coup. C'est également pour ça aussi, que durant ces deux dernières années, il a été donné tout ce qui est projeté dans ce nouveau règlement, mais il comprend que c'est déstabilisant, car il faut appliquer un plan qui n'est pas encore public. C'est pour cela qu'ils donnent le conseil de ne pas trop engager de frais d'architecte avant d'être sûr de pouvoir le faire ou pas.

**M. François Maeder** demande si ce plan est lié au PACom ?

**M. Michel Verdon** répond que oui.

**Mme Anne Jobin** dit que la Municipalité se rapporte souvent au point de vue d'autres communes vaudoises, mais l'exemple des autres communes vaudoises c'est qu'elles fournissent le plan et que si la construction présumée convient aux deux règlements, vous devez l'accepter. Pourquoi ne peut-on

pas avoir ce règlement déjà maintenant ? Pour les architectes, ce serait utile afin qu'ils puissent justement faire des projets qui ont un sens. La majorité des communes vaudoises fournissent ce genre de chose.

**M. Michel Verdon**, syndic, l'a croit, mais ce n'est pas ce qu'on leur a dit. Il le répète, ils les donnent aux architectes, mais l'ensemble, à sa connaissance, ils n'ont pas le droit de le donner. C'est effectivement une recommandation qui leur a été donnée, et il ne pense pas que ce soit la majorité des communes vaudoises qui le mettent à disposition.

**Mme Anne Jobin** répond que oui, la majorité des architectes peuvent avoir les deux règlements quand ils les demandent aux communes, afin que quand ils fassent un projet il soit correct avec les deux règlements.

**M. Julien Bessard**, municipal, répond que la procédure, effectivement, comme M. Verdon l'a dit, fait que l'on peut demander des renseignements directement au bureau. On va vous renseigner sur l'ensemble des deux règlements qui sont en cours de travail. La complexité de notre commune, c'est qu'on a cet ancien règlement, une interprétation dans une zone, une autre dans une autre zone, qui ne seront pas les mêmes. C'est une complexité supplémentaire. Tout ce que la Municipalité souhaite c'est d'arriver rapidement à ce nouveau règlement, parce qu'ils se rendent bien compte de toute cette complexité.

**M. François Maeder** dit qu'on ne peut pas venir le demander au bureau, qu'il faut envoyer un mail, et qu'il va falloir attendre la réponse avec un mois d'attente.

**M. Julien Bessard**, municipal, répond qu'effectivement le délai de réponse du bureau technique c'est 3 à 4 semaines d'attente. Chaque demande qu'ils reçoivent sont prises les unes après les autres, il faut étudier les documents pour donner une réponse.

**Mme Claire Marie Spahr**, municipale, a une toute petite information sur les forêts. Ils ont reçu cet été la démission de M. Cyril Combremont qui est le garde forestier en charge de notre commune, et ce pour le 31 décembre 2024. Ce dernier va se concentrer plutôt sur ses activités agricoles.

**M. Julien Bessard**, municipal donne des informations sur :

- Le domaine de l'informatique : il a le plaisir de nous annoncer qu'ils ont déployé un nouveau système pour la facturation, avec la possibilité de payer les factures par e-bill. Le service sera disponible en octobre. Il encourage tous ceux qui paient déjà avec e-bill de s'inscrire pour cette prestation communale. En 2023, c'est 8'500 factures qui ne sont plus imprimées sur papier.
- Bâtiments : il a fait un tour des horloges et clochers de la commune. A Montmagny, le moteur qui actionne le battant de la cloche est défectueux. A Villars-le-Grand, le mécanisme est presque cassé. Les aiguilles et les cloches sont actives dans un mécanisme électromécanique. Il a demandé une offre pour le marteau qui tape la cloche. Autrement, il y a un projet qui est en cours à Constantine, mais il ne veut pas en parler pour le moment.
- Il n'y a plus de salles de classe à Villars-le-Grand. Deux salles seront réaffectées et disponibles. Celle du côté de Salavaux sera affectée au Chœur d'hommes de Villars-le-Grand, également à l'Abbaye. La salle du côté St-Aubin sera destinée aux différentes réunions des commissions du Conseil Communal. Les écrans qui sont dans ces salles sont toujours disponibles pour projeter des documents, etc...

**M. Christian Genilloud**, municipal donne des informations sur :

- ARPEJE : une nouvelle directrice a été nommée en la personne de Mme Maud Comte, qui est entrée en fonction le 5 août dernier.

**M. Alain Bally**, municipal, remercie le Conseil pour avoir accepté les demandes de crédit qui permettront de réparer la partie du collecteur des eaux usées endommagé suite à un glissement de terrain.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, donne des informations sur :

- Corrosion du Pont de la Broye : elle montre à l'écran certains endroits sur le pont, sur la voie qui a été assainie, car c'est étonnant de voir cette rouille aux abords de ces mille-feuilles, car on les appelle comme ça. Elle présente un slide sur la corrosion et elle apporte quelques explications techniques. Ce pont a 130 ans, il a été assaini, mais il n'est pas neuf. C'est compliqué de garder ce pont tout beau. Toutes les poutres porteuses du pont sont constituées d'un assemblage riveté de plusieurs pièces métalliques. C'est ce qui est le mille-feuille. Ce n'était pas possible de traiter cette corrosion sur ces pièces, car il aurait fallu démonter le pont, et cela aurait engendré d'énormes coûts.
- La protection de surface a été appliquée à une épaisseur supérieure à la norme, pour garantir un état de l'ouvrage pendant des années. Tous ces travaux répondent aux attentes de la Municipalité.

Il y a des endroits moins sensibles à cette corrosion comme les arcs par exemple ou d'autres éléments plus exposés aux intempéries, qui sont dans un excellent état, sans corrosion. Le programme d'entretien qui était prévu dès le début continuera à se faire.

## **11 . Informations des délégué.e.s dans les associations intercommunales**

**Mme Géraldine Mosimann** informe que :

Les délégués de l'EBBV se sont réunis jeudi 19 septembre 2024, afin de voter sur les cinq messages qui étaient à l'ordre du jour, notamment des demandes de crédits ainsi que le budget 2025.

La question principale qui a occupés les débats de la soirée était une demande du Codir concernant un crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'292'000.- pour les études STEP, afin :

1. Que l'EBBV puisse prendre la maîtrise totale et complète du projet de STEP, et devenir l'unique maître d'ouvrage du projet.
2. Que l'EBBV puisse reprendre l'entière maîtrise du planning, et tenir le planning souhaité pour les besoins de l'EBBV (objectif de mise en service en 2029). En effet, le calendrier de l'ECPF (Etablissement Cantonal de Promotion Foncière) qui est maintenant retardé par un nombre d'opposition plus particulièrement liées à l'activité MICARNA, risque de ne plus correspondre aux besoins des communes membres.
3. Afin d'éviter un surcoût d'environ de CHF 170'000.- lié à la TVA.

Finalement, après une analyse raisonnée des risques et des discussions intenses, ce crédit ainsi que les autres points de l'ordre du jour ont tous été acceptés.

Le Codir a remercié l'assemblée pour la confiance et attend maintenant les précisions concernant les 247 oppositions reçues, à la suite de la mise à l'enquête terminée, pour pouvoir avancer sur ce projet STEP.

**Le Président** profite de poser une question à M. Verdon, syndic et Président de l'EBBV : est-ce que cela remet l'échéancier global en question suite à ces oppositions, et même la viabilité du projet dans le cas où Micarna se retirerait de ce projet ?

**M. Michel Verdon**, syndic, remercie Mme Mosimann pour son rapport et répond que non. C'était une séance riche en débats. La raison principale de ce changement de paradigme, c'est que, en effet, dans la phase industrielle qui aurait dû être mise en service en 2027, idéalement pour que Micarna puisse mettre son usine en service, on s'est rendu compte que cela ne pourra pas être le cas. C'est une phase de traitement industriel qui doit être mise en place par l'ECPF. La bonne nouvelle pour l'EBBV, c'est qu'on a une convention passée avec Micarna, car ils étaient obligés de se sécuriser avant de mettre à l'enquête leur projet en juin 2024. Ils s'engagent à couvrir tous les frais de cette partie de STEP de prétraitement industriel, via des annuités qui sont restées dès le début des travaux. Il y a une autre entreprise qui aimerait venir, mais cela a été refusé. Malgré les oppositions et surtout celle de Greenpeace qui peut faire traîner le dossier pour Micarna, mais aussi pour la STEP, il faut rester confiant. M. Verdon explique également les choses qui pourraient être faites avec d'autres entreprises dans le secteur.

**Le Président** remercie Mme Mosimann et M. Verdon pour leurs explications.

## 12. Interpellations – postulats - motions

Aucun dépôt n'a été enregistré.

## 13. Divers et propositions diverses

**M. Claude Besson** aimerait simplement remercier la Municipalité, et plus particulièrement M. Genilloud, pour les portes ouvertes du nouveau collège à Salavaux et pour avoir mené à bien ce projet. Il a eu la chance de pouvoir visiter ce bâtiment, et là, on peut dire qu'on a un collège, à son avis, qui est certainement performant, très beau, et d'après ce qu'il a pu entendre, aussi pratique, pas comme le précédent. Il trouve agréable qu'on ait appris de nos erreurs.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président remercie les Conseillers-ères pour la bonne tenue des débats, et la Municipalité. Un merci particulier à la Commission des finances qui a été fortement engagée avec quatre préavis étudiés, et qui va poursuivre avec l'étude du budget prochainement. Il remercie également Mme Kottelat du journal de la Broye pour sa présence, ainsi que notre huissier pour la préparation de la salle et l'organisation de l'agape qui suit.

Le prochain conseil se tiendra le 10 décembre 2024 à Montmagny, et sera suivi d'un repas. Il est 21h.54, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Julien Schwab

La Secrétaire :

Elisabeth Christinat

